

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MARCILLÉ-ROBERT**

Département d'Ille et Vilaine, Arrondissement de Fougères-Vitré

Séance du 07 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le

ID : 035-213501653-20261007-2026_71-DE

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Quorum réuni

Date de la convocation : 01-10-2026

Date d'affichage : 01-10-2026

L'an deux mil vingt-six, le sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Madame BOISNARD Véronique, maire.

Etaient présents : BOISNARD Véronique, RESTIF Benjamin, COLAS Isabelle, LEPAGE Jérôme, LOAEC Gwénaëlle, BEAUPERIN Philippe, FAUCHON Pierrick, AOUSTIN Sylvie, RICORDEL Mélina, BIGOT Romain, CORNEE Clémence, BLANCHET Vanessa, ALEXANDRE Elsa, BIGNON Pablo

Absents

Absents excusés : CADIEU Stéphane

Pouvoirs :

A été élu secrétaire de séance : BEAUPERIN Philippe

Délibération n° 2026-71

Finances : Devis pour l'application « Mon Village »

Madame Le maire rappelle que la commission communication a travaillé sur les besoins de communication qui pourraient être mis en place pour l'ensemble de la population.

La commission propose au conseil municipal l'application « Mon Village ».

Madame Le maire présente au conseil le devis d'un montant total de 1200 € HT soit 1440 € TTC.

Elle précise que la formation d'un montant HT de 200 € ne sera facturée que la première année.

Elle demande au conseil de se prononcer sur la mise en place de ce nouvel outil de communication

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

➤ **DÉCIDE** de valider la mise en place de cette nouvelle application

➤ **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre, certifié exécutoire

La Maire, BOISNARD Véronique

Le secrétaire de séance, BEAUPERIN Philippe

